

**Déclaration de M. Omar HILALE,
Ambassadeur Représentant Permanent
du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies à Genève,**

**au titre du point 11 de l'ordre du jour de la 60eme session de la
Commission des Droits de l'Homme, relatif au
« Droits civils et politiques: a) Torture et détention »
Genève, le 1^{er} avril 2004**

Monsieur le Président,

Une fois encore, le Royaume du Maroc s'adresse à la Commission des Droits de l'Homme pour lui rappeler la situation inhumaine de ses 514 détenus à Tindouf, au Sud de l'Algérie. Cette tragédie humanitaire du XXI siècle se poursuit inexorablement et ce malgré les appels incessants de la Communauté internationale et les multiples résolutions du Conseil de Sécurité demandant leur libération totale, immédiate et inconditionnelle.

Considérés par le CICR comme les plus anciens détenus du monde, certains d'entre eux croupissent dans leurs geôles algériens, depuis trois décennies, ce qui constitue un triste record jamais égalé dans aucun conflit dans l'histoire de l'humanité. Leur état de santé physique et psychologique ne cesse de se détériorer suscitant les plus vives préoccupations du CICR, du Secrétaire général de l'ONU et de nombreuses ONG internationales.

Ces détenus auraient dû être libérés depuis 13 ans au lendemain du cessez le feu et ce conformément à l'article 118 de la III convention de Genève de 1949, qui stipule que «les prisonniers de guerre seront libérés et rapatriés sans délais après la fin des hostilités actives ». Leur incarcération porte le nom de détention arbitraire, elle même aggravée par une série de violations du droit international humanitaire, allant de la torture et le traitement cruel et inhumain à l'humiliation, la sous- alimentation et le travail forcé, en passant par l'exploitation médiatique et le marketing politique.

Ces victimes de la détention arbitraire payent de leur liberté et dans leur chair, la politique algérienne visant désespérément, par l'instrumentalisation de la tragédie humaine, à maintenir l'illusion d'un conflit, artificiellement entretenu.

Dans ce temple de la justice et des droits de l'Homme, le Royaume du Maroc appelle solennellement l'Algérie à s'acquitter de ses obligations internationales et à procéder à la libération immédiate, totale et sans conditions de ses 514 détenus. Car, en les maintenant prisonniers sur son territoire, en assurant appui et sécurité à leurs geôliers, en s'abstenant de leur porter assistance et protection, et en refusant de les libérer et de les rapatrier au Maroc, l'Algérie, se rend responsable devant la communauté internationale de la violation de pas moins de vingt sept articles de la III^{ème} convention de Genève de 1949 et de son Protocole. Ce qui constitue, là également, un autre triste record jamais atteint par aucun Etat au monde.

En outre, la tragédie de nos 514 détenus interpelle l'Algérie, en tant que pays voisin et membre de l'Union du Maghreb Arabe. Alors que les cinq pays membres de l'UMA viennent de célébrer le 15ème anniversaire de la signature de sa Charte, le peuple marocain, dans toutes ses composantes, appelle fraternellement l'Algérie à respecter l'esprit et la lettre de cette Charte, dont l'article 15 stipule que «Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un des Etats membres ». Car, en s'obstinant dans la détention des 514 marocains, et la séquestration de milliers d'autres de nos citoyens, c'est l'idéal et le rêve unionistes même du grand Maghreb que l'Algérie détient à Tindouf.

Monsieur le Président,

La tragédie humanitaire qui se poursuit à Tindouf ne peut être justifiée par aucune considération. Elle est autant condamnable par le droit et la morale universels que contraire aux divines prescriptions de, notre religion commune, l'Islam, qui prônent la justice et la fraternité et rejettent l'arbitraire, l'injustice et l'atteinte à la dignité humaine. C'est pourquoi notre Commission se doit de rappeler à l'Algérie ses obligations internationales pour que cesse immédiatement ce drame, afin que ces victimes de l'arbitraire retrouvent tous et sans délai leur patrie et leurs familles respectives.

Je ne saurais conclure sans remercier vivement le Président du CICR M. Jakob Kelenberger pour ses efforts inlassables pour les précédentes libérations de nos détenus ainsi que tous les pays qui ont appuyé sa noble mission.